

ASSURANCE LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE SINISTRE

BON À SAVOIR



Chaque année, ne pas oublier de transmettre votre attestation d'assurance à SEGRO.

Qui assure quoi ?

SEGRO : bâtiment, équipements bailleur, espaces communs, responsabilité civile.

Vous (locataire) : biens, matériel, stocks, responsabilité civile, perte d'exploitation.

Que faire en cas de sinistre ?

- 1 Protéger vos biens
- 2 Prévenir votre Property Manager
- 3 Remplir un constat (si besoin)
- 4 Prendre des photos
- 5 Déclarer à votre assureur

Que faire en cas de dommage causé par un véhicule ?

- Remplir un constat amiable automobile
- Collecter :
 - ✓ Attestation d'assurance du conducteur
 - ✓ Carte grise du véhicule
 - ✓ Photos des dommages



Attention !

Trop de sinistres
=
Hausse des primes